

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité
et de la Politique agricole**

Jeudi 6 décembre 2007

SOMMAIRE

- 3 OUVERTURE DE LA SÉANCE
(Orateurs: M. le Président, M. Bayenet)
- 3 INTERPELLATIONS
- 3 de M. Wesphael sur « l'action du Gouvernement dans le dossier des quotas CO₂ de la phase à chaud dans la sidérurgie liégeoise », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre, M. Bayenet, M. le Président)
- 5 de Mme Tillieux sur « les obligations de la Région wallonne concernant le bon état des eaux (Directive cadre européenne 2000/60/CE) », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 9 de Mme Dethier-Neumann sur « l'évaluation des accords de branche en Wallonie », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 11 RAPPEL AU RÈGLEMENT
- 11 INTERPELLATIONS (SUITE)
- 11 de M. Wesphael sur « l'augmentation de la taxation communale sur les déchets », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre, M. le Président, Mmes Tillieux, Dethier-Neumann, MM. Bayenet, de Lamotte)
- 17 de Mme Dethier-Neumann sur « la sécurité, l'hygiène et la pollution au niveau des bâtiments du Centre Wallon de Recherche Agronomique »; question orale jointe de Mme Dethier-Neumann sur « la gestion et le pilotage du Centre Wallon de Recherche Agronomique », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Dethier-Neumann, MM. Bayenet, Fourny, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 22 QUESTIONS ORALES
- 22 de M. Ancion sur « la signalisation des maisons du tourisme sur les voiries régionales », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Ancion, M. le Président, M. Lutgen, Ministre)
- 23 de Mme Tillieux sur « les points de collecte des sous-produits d'animaux lors de la fête musulmane du sacrifice », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre)
- 24 de Mme Dethier-Neumann sur « la pollution du canal Nimy-Blaton », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre)
- 26 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 27 LISTE DES INTERVENANTS
- 28 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE
LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président

La séance est ouverte à 14 heures 13 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte

Nous allons entamer nos travaux.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je vous fait remarquer que le principal parti d'opposition n'est pas représenté. Ce n'est pas la première fois, il faut le souligner.

M. le Président. – Je vous rappelle la nécessité de respecter les temps de parole lors de nos travaux. Pour les interpellations, 12 minutes pour la question et 12 minutes pour la réponse. Pour les questions orales, 7 minutes pour la question et 7 minutes pour la réponse.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WESPHAEEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « L'ACTION DU GOUVERNEMENT DANS LE DOSSIER DES QUOTAS CO₂ DE LA PHASE À CHAUD DANS LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE »

M. Bernard Wesphael (Écolo). – J'ai déposé cette interpellation à une période qui était déjà d'actualité par rapport à ce dossier. Je m'attendais à ce que ce débat ait lieu aujourd'hui et pas à un autre moment. Je ne suis pas responsable de l'actualité ni des questions d'actualité qui ont été posées à ce sujet.

Hier, le Parlement wallon a présenté une motion qui demande un élan de solidarité de la part du Gouvernement fédéral en faveur des quotas d'émission de CO₂ pour l'industrie wallonne. Cette faveur sera selon moi difficile à rencontrer parce que j'estime que nous devons dans le même temps mettre sur pied un plan wallon destiné à participer à cet effort.

Nous avons toutefois voté en faveur de la motion.

J'ai vérifié ce que l'on a demandé à l'Etat fédéral. Nous lui demandons d'utiliser les mécanismes flexibles de rachat des quotas en faveur de l'industrie wallonne. Ce sera difficile car dans le précédent accord entre le fédéral et les régions, le Gouvernement fédéral a déjà épuisé ce qui lui était permis d'utiliser par l'Europe, à savoir 50% de l'enveloppe totale. Il semble que l'on ait pas vérifié préalablement cette donnée.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le Fédéral a aidé Bruxelles et la Flandre.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Ce ne sera plus possible.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'Etat fédéral pourra donner des moyens pour acheter des quotas.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Le Fédéral pourra les octroyer à la Région wallonne ? Mes infos sont bien celles-ci : le Fédéral ne peut plus utiliser ces mécanismes flexibles.

La situation actuelle est extrêmement difficile. Au niveau d'Ecolo, nous défendons la phase à chaud à Liège. Nous estimons qu'il vaut mieux produire ici en garantissant de l'emploi, plutôt qu'ailleurs où cela engendrera beaucoup plus de pollution.

Je vous propose de mettre en application ce que vous avez déjà commencé à faire. Hier, M. Van Cauwenberghe a maladroitement évoqué le travail du Gouvernement qui réfléchit à d'autres pistes intra-wallonnes, dans l'optique de récupérer 10% dans tel secteur, 10% dans un autre. Nous pensons que nous ne pouvons pas fournir tout l'effort mais seulement une partie, soit peut-être 2 millions de tonnes. La question est celle-ci : comment le faire sans toucher aux accords de branche et en préservant l'emploi?

Nous sommes opposés à toute dérogation par rapport aux objectifs de Kyoto mais nous sommes favorables au retour de la phase à chaud à Liège et à une nouvelle politique de mobilité en Région wallonne qui permettrait de réduire les émissions de CO₂.

Je ne dis pas que nous avons la solution miracle mais il existe des pistes de réflexion pour sortir du tunnel.

J'ai demandé depuis longtemps ce débat en Commission. Il serait primordial d'entendre des experts de même que les avis du Gouvernement et des Parlementaires. Ce travail aurait déjà dû être fait, nous en voyons la nécessité aujourd'hui.

Voilà, en synthèse, l'objet de mon interpellation.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Après vous avoir écouté religieusement comme toujours, je me dis qu'il y a un vrai problème de compréhension. Vous mélangez différents éléments.

Je vous rappelle qu'un plan d'allocations a été déposé par la Belgique relatif aux émissions de CO₂ des entreprises belges.

La Région wallonne a déposé une liste reprenant 80 entreprises concernées, ce qui correspond à 127 sites, auxquels il faut ajouter les nouveaux entrants. Ce plan a été déposé au niveau belge et au niveau européen.

La Commission européenne a par ailleurs demandé à la Belgique de réaliser un effort supplémentaire de réduction de 7,6%. Comment les ventiler ? Nous le saurons dans quelques jours.

Nous estimons, au niveau wallon, et nous l'avons fait savoir hier en votant une motion, que cet effort demandé par l'Europe doit être pris en charge par l'Etat fédéral, car il y a tout un bilan extrêmement positif de la Région wallonne en matière de réduction de ses émissions. Il faudrait comparer avec les autres régions en Belgique et voir les bons et les mauvais élèves.

Une répartition avait été décidée en 2004 et elle est inéquitable : moins 7,5% pour la Région wallonne, moins 5,2% pour la Flandre et plus 3,5% pour Bruxelles. C'est cela le plan d'allocations.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je le connais par coeur.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous connaissez les décisions du Gouvernement wallon en matière de transport et de logement qui permettront d'améliorer notre environnement. Je pense à la performance énergétique des bâtiments ou encore au Plan Air Climat. Je ne vais pas vous détailler tout cela.

Vous pensez que nous pourrions faire bénéficier nos entreprises des efforts en matière de logement et de transport... Vous vous trompez, tout est cloisonné. Si l'on obtient par exemple une réduction de 30% en matière de transport, on ne pourra la mettre à profit des entreprises. Les secteurs sont séparés. Le Plan d'allocations, soit les 20 millions de tonnes, ne concerne que les entreprises. Ce que vous dites serait trop beau.

J'aimerais également que vous me donniez des chiffres concernant une éventuelle augmentation d'émissions liée au projet auto-routier Cerexhe Heuseux Beaufays et au contournement de Couvin. Une voiture qui reste des heures dans un bouchon émet énormément de carbone. Je pense donc que ces projets vont permettre de faciliter la mobilité et de réduire les émissions. J'attends vos chiffres.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je pense également au problème des pics d'ozone dans les agglomérations comme Bruxelles.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Contrairement à ce que vous voulez faire, pas question pour nous d'aller brader l'environnement suite à un chantage d'un grand groupe ni d'aller au-delà des efforts déjà consentis.

Il ne faut pas partir d'a priori environnementaux. Je ne veux pas, par rapport à un problème économique important, que l'on tombe dans de tels travers parce que nous sommes soumis à un certain chantage. La région liégeoise mérite d'avoir un plan global de relance économique notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Le Gouvernement wallon a déjà pris des mesures en la matière. Allons-nous mettre à contribution les contribuables wallons pour un outil qui sera peut-être abandonné demain sans véritable reconversion économique ?

Il n'est pas question que certaines entreprises, aussi importantes soient-elles, viennent perturber l'ensemble de l'économie wallonne et les différents investisseurs.

Bien sûr, nous réfléchissons à ce que nos entreprises continuent leurs activités en réduisant leur empreinte écologique. Je vous rappelle que les accords de branche fonctionnent très bien. Il est normal que, pour la période 2008-2012, la Région wallonne soutienne les entreprises qui ont introduit des projets-novateurs. Il ne faut pas qu'elles soient mises à mal par d'autres projets.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous avez répondu à des questions que je n'avais pas posées. Nous sommes tous soucieux à Liège de la reconversion du bassin industriel. Le retour de la phase à chaud ne doit pas handicaper d'autres projets en cours. Les liégeois ne sont pas des imbéciles ! Ils sont unanimes sur ce point, tous partis confondus.

Concernant la liaison autoroutière dont vous avez parlé, elle est réalisée pour remplacer un trafic de transit mais elle créera un important appel d'air pour le trafic international. Différents experts disent que les émissions de CO₂ augmenteront.

Pour le reste, je reste convaincu des solutions intra-wallonnes. Nous pouvons les trouver si nous nous mettons tous autour de la table. Nous verrons bien les réponses du Gouvernement fédéral par rapport à la demande du Parlement wallon formulée hier.

M. le Président. – Je vous signale que de nombreuses questions sont transformées en questions écrites. Je demande à M. le Ministre qu'il réduise le temps de remise de la réponse écrite. Cela figurera dans le règlement à partir de janvier.

Je vous informe que les questions orales de M. Dardenne sur « la politique agricole commune (PAC) » et sur « la présence d'une bactérie dans les élevages porcins » sont transformées en questions écrites.

INTERPELLATION DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LES OBLIGATIONS DE LA RÉGION WALLONNE CONCERNANT LE BON ÉTAT DES EAUX (DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE 2000/60/CE) »

Mme Eliane Tillieux (PS). – « L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». La première considération énoncée par la Directive européenne, fixant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (2000/60/CE), est aussi explicite. Dans le contexte actuel des changements climatiques, la gestion des ressources en eau devient une des préoccupations majeures du 21^{ème} siècle. La Directive a été adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen. Elle fixe un objectif précis, soit atteindre le bon état écologique qualitatif et quantitatif des eaux souterraines et de surface en Europe et cela, pour 2015. Elle proclame notamment la nécessité de promouvoir l'utilisation écologiquement viable de l'eau.

L'enjeu de la Directive est de garantir l'approvisionnement de la population en eau potable.

Un plan de gestion doit être établi pour chaque district hydrographique. Il doit dresser, entre autres, une liste des objectifs environnementaux. L'attention doit se porter sur tous les indicateurs de la bonne santé de nos cours d'eau et de nos nappes phréatiques.

En Région wallonne, les premiers états des lieux des districts et sous-bassins hydrographiques ont été réalisés, de même que les fiches de caractérisation des masses d'eau.

Le premier plan de gestion doit être réalisé pour 2009 et sera revu tous les six ans. Le travail à réaliser est important et occupe bon nombre de spécialistes dans les institutions compétentes.

En ce qui concerne les réserves d'eau souterraine, des inquiétudes subsistent. Le récent rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon en fait état. Sur le plan quantitatif, la difficulté est de mettre en adéquation besoins et ressources. Il convient d'assurer un équilibre entre prélèvements et recharge aquifère. Des analyses affinées montrent que plusieurs des 33 masses d'eau souterraine wallonnes courent le risque de ne pas atteindre le bon état quantitatif en 2015. Tel est le cas de la masse des Calcaires du Tournaisis, tandis que le doute subsiste pour huit autres masses. Pour plusieurs paramètres nécessaires à la définition et à la caractérisation des ressources en eau souterraine, les données manquent cruellement. Selon le rapport analytique, cela constitue un réel obstacle à l'évaluation de la vulnérabilité de la ressource du point de vue quantitatif.

Des efforts sont menés pour combler ces lacunes.

Comment avancent les recherches à ce niveau? Quels sont les organismes mandatés pour mener ces recherches et quand déposeront-ils leurs conclusions? Qu'en est-il de l'état d'avancement des projets de forage de nouveaux piézomètres?

Je me permets d'insister sur l'urgence et la nécessité de poursuivre les efforts de caractérisation des masses d'eau. Pensez-vous clôturer ce volet préliminaire avant la fin de la législature?

Concernant les eaux de surface maintenant, la Directive vise à prévenir la détérioration de l'état de toutes les masses d'eau de surface et de protéger, améliorer et restaurer ces masses d'eau, de manière à ce qu'elles atteignent un bon état, toujours au plus tard pour 2015.

Le risque est grand de ne pas atteindre ces objectifs.

Je vous interpellais à cet égard sur la désoxygénation de la Meuse. La seule solution, à ce jour, est de diminuer la consommation d'oxygène et d'en produire davantage. Il faut donc développer la politique d'épuration des eaux. À Namur, on annonce que les habitants pourront nager dans une Meuse propre, à l'horizon 2010. De nouvelles stations d'épuration sont en effet attendues et compléteront le maillage mosan récemment renforcé d'ailleurs.

En attendant, tous les sites des rivières présentent une eau de qualité insuffisante, non conforme à la baignade. C'est pourquoi le rapport analytique insiste sur la nécessité d'accélérer le traitement des eaux usées.

L'objectif européen implique obligatoirement une réduction des pressions exercées sur les eaux de surface par les nombreuses activités humaines.

Dans cette optique, peut-on espérer que plus aucune eau sale ne soit rejetée dans les cours d'eau d'ici deux ans?

Doit-on s'attendre à un renforcement de la sensibilisation des utilisateurs des eaux récréatives aux dégradations qu'ils sont susceptibles d'occasionner à l'environnement aquatique, comme le préconisent les auteurs du rapport analytique?

En ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau, les Wallons sont parmi les plus faibles consommateurs d'eau de distribution en Europe.

Si les performances wallonnes sont remarquables, la ponction d'eau à des fins de distribution peut encore diminuer, dans un souci d'économie des ressources.

L'une des pistes à explorer réside en l'utilisation des eaux de pluie, laquelle semble jouir actuellement d'une grande popularité. Cette utilisation est souvent considérée comme participant au développement durable. Toutefois, les données disponibles indiquent pour ces 45 dernières années, une diminution constante du nombre de citernes dans notre Région, parallèlement à l'augmentation du taux de raccordement à l'eau potable.

Vous êtes régulièrement interrogé sur ce thème. Le sujet prête à controverse car, si une utilisation plus généralisée de l'eau de pluie s'avère favorable du point de vue environnemental, elle pose question quant à la solidarité entre citoyens. Les résultats de l'étude commandée à Aquawal sur le sujet sont maintenant connus. Cependant, une analyse approfondie des impacts réels aux niveaux environnemental, social et de la santé publique apparaît nécessaire pour définir la politique à adopter.

Cette analyse est-elle en cours? Quelles suites allez-vous donner à cette étude? Quand serez-vous capable de nous soumettre des propositions en terme d'utilisation d'eau de pluie? Une politique régionale cohérente ne devient-elle pas urgente? Doit-on laisser aux seules communes l'initiative réglementaire sans leur fournir les données nécessaires pour opérer un choix?

Une telle politique ne devrait-elle pas en tout cas appliquer le principe du pollueur-payeur, réfléchir au caractère social du financement, tout en gardant à l'esprit les objectifs définis par la Directive?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'objectif principal de la Directive 2000/60/CE est d'atteindre, pour 2015, le bon état chimique et écologique des masses d'eaux de surface et le bon état chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines. L'échéance est donc dans sept ans, ce qui est proche, finalement.

Les États membres doivent mettre en oeuvre des plans de gestion, reprenant toute une série de mesures concrètes et applicables aux différents secteurs concernés par le domaine de l'eau.

Les mesures devront faire l'objet, notamment, d'une analyse coût-efficacité.

Vous rappellerez que j'avais décidé d'établir certains critères.

Par ailleurs, les états des lieux des zones de gestion par district hydrographique international ont été réalisés.

Nous avons mis en oeuvre le réseau de surveillance de l'état des eaux, adopté par le Gouvernement wallon le 14 novembre 2006.

Nous avons procédé, aussi, à la consultation du public sur le calendrier et le programme de travail relatifs à l'élaboration des plans de gestion. Cela fut réalisé du 1^{er} janvier au 30 juin 2006.

Actuellement, les plans de gestion par district hydrographique international sont en cours de rédaction au niveau de la DGRNE.

Le travail déjà réalisé est particulièrement remarquable.

Le travail à réaliser demeure cependant encore important. Vu les enjeux, il est nécessaire de maintenir les équipes de travail en Région wallonne, voire de les renforcer. J'ai d'ailleurs proposé au Gouvernement que la SPGE apporte son concours. Cela a été approuvé par le Gouvernement, le 29 novembre dernier.

En ce qui concerne la connaissance des eaux souterraines, les recherches avancent, à l'initiative de l'administration et avec l'aide de la SPGE et des universités. Ainsi, dans le cadre du projet SYNCLIN'EAU, interviennent l'ULg, la Faculté polytechnique de Mons et les FUNDP. La fin de ce projet est envisagée au 30 novembre 2009.

Nous disposons de résultats intermédiaires concernant les cinq grandes masses d'eaux souterraines étudiées. Les résultats nécessaires seront fournis en temps utile pour le respect des échéances.

La procédure nécessaire pour réaliser les travaux de forage des piézomètres est en cours et l'objectif est de commencer les travaux à la mi-février 2008.

Je suis parfaitement conscient de l'urgence et de la nécessité de poursuivre les efforts de caractérisation des masses d'eau. Ce travail est colossal et sa qualité dépend notamment de l'évolution des outils scientifiques et informatiques disponibles.

D'après les estimations de la DGRNE, la caractérisation sera réalisée d'ici la fin 2009.

Pour certaines masses d'eau moins connues, présentant peu d'enjeux, les efforts de surveillance remplaceront avantageusement les études de caractérisation. Il s'agit, en effet, d'apprécier le coût des études par rapport aux enjeux.

En ce qui concerne les eaux de surface, il y a tout d'abord l'installation de système d'épuration des eaux usées. Il y a également, et notamment, l'instauration d'une taxe sur le déversement des effluents industriels et l'application progressive du prix-vérité.

Je pourrais citer un ensemble d'éléments mis en place permettant une réelle amélioration de la qualité des eaux de surface.

Il convient de souligner également que la pollution organique est en nette régression.

Je vous rappelle aussi que plus d'un milliard d'euros sont envisagés pour la législature, ce qui est tout sauf rien.

Je précise également qu'il y a la réalisation d'une cartographie des zones prioritaires. Dix zones sont ainsi, à cet égard, en fin de parcours.

Quand je suis arrivé, un ensemble de questions étaient fortement débattues. Il fallait envisager aussi les moyens à mettre en oeuvre. J'ai procédé à plusieurs réorientations en vue d'atteindre les objectifs définis.

En ce qui concerne les zones de baignade, il ne faut pas perdre de vue l'impact sur le tourisme.

Le nombre de cours d'eau protégés a fortement augmenté.

Beaucoup d'efforts ont été réalisés, même si la qualité des eaux peut toujours poser problème et cela tient parfois à peu de choses, comme par exemple 300 mètres de clôture manquantes.

L'information aux citoyens constitue aussi une priorité absolue.

La problématique des eaux de baignade n'est pas liée uniquement à la question des stations d'épuration. Il faut pouvoir envisager d'autres paramètres comme celui, par exemple, des eaux de ruissellement des sols.

Ceci étant précisé, différentes actions sont prévues et beaucoup de réalisations ont été faites.

Je précise aussi que la Région wallonne a instauré la notion de débits réservés. Il y a ainsi un réseau de surveillance.

Je pourrais envisager aussi les obligations de contrôle en ce qui concerne les déversements industriels.

Je pense que la directive IPPC permet de consacrer pleinement le principe du pollueur-payeur.

Nous souhaitons pouvoir être en mesure de réagir dès qu'une pollution est détectée.

Je terminerai sur la question des eaux de pluie.

L'étude d'Aquawal met en exergue les avantages et les inconvénients de son utilisation. Cette étude constitue une source d'informations très importante. Il faut cependant analyser précisément les résultats avant de pouvoir tirer des conclusions politiques. En effet, l'utilisation d'eau de pluie peut être favorable à un endroit, neutre ou défavorable à un autre. En l'état actuel, il est donc difficile d'encourager globalement son utilisation sur tout le territoire wallon.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Vous avez répondu à mes attentes.

Je pense que les mesures générales prises vont dans le bon sens.

Vous avez veillé à ce que les choses progressent.

Le temps va commencer à presser, cependant.

En ce qui concerne les eaux de surface, vous avez annoncé des mesures prochainement.

Vous avez mis en exergue la problématique des eaux de ruissellement.

Il faudrait sans doute prêter une attention particulière également aux bassins d'orage.

En ce qui concerne l'utilisation des eaux de pluie, vous montrez la volonté d'aller plus avant en ce domaine, mais vous ne donnez pas de délai.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai demandé que cela soit fait rapidement. Je dois pouvoir communiquer de manière ciblée après avoir ramené les résultats à la réalité locale.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il est urgent d'agir en la matière.

L'utilisation de l'eau de pluie peut être la pire ou la meilleure des choses. Je pense notamment aux conséquences néfastes en termes d'hygiène et de santé publique. Ainsi, par exemple, lorsque certains propriétaires poussent leurs locataires à choisir l'utilisation de l'eau de pluie pour une question de coût, sans conscience réelle des dangers potentiels.

M. le Président. – Les questions orales de M. Bracaval sur «les subsides à la promotion touristique hors frontières», de M. Wesphael sur «les lacs de l'Eau d'Heure», de M. Wesphael sur «la chasse à la baleine», de Mme Kapompolé sur «la lutte contre le suremballage», de M. Senesael sur «les subsides à la promotion bloqués», de Mme Pary-Mille sur «les risques de paralysie de l'unité anti-braconnage», de M. de Lamotte sur «les moyens à mettre en œuvre pour que Liège devienne un pôle touristique européen», et de M. Wesphael sur «les nuisances de la société Doosan à Frameries» sont transformées en questions écrites.

Les questions orales de M. Fontaine sur «la promotion des produits belges à l'étranger: le cas de «l'European Beer Stars Awards»» et sur «la progression des populations de palourdes d'Asie en Région wallonne», de M. Wesphael sur «le respect de la législation par l'entreprise Chimac-Agriphar», de M. Bracaval sur «le site Bataille à Basècles» sont reportées.

INTERPELLATION DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'ÉVALUATION DES ACCORDS DE BRANCHE EN WALLONIE»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – L'intéressant dispositif des accords de branche permet aux entreprises wallonnes de s'engager volontairement dans des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de leur efficacité énergétique, et de bénéficier d'un soutien de la Région wallonne pour atteindre l'objectif fixé.

Une évaluation approfondie de cet état d'avancement de l'accord doit, en principe, être réalisée à trois reprises, soit pour le 1^{er} janvier 2006, pour le 1^{er} janvier 2009 et à l'issue de l'accord, et ce, pour les accords de branche signés en 2004. Ces évaluations approfondies doivent ensuite être discutées au CWEDD et au CESRW. Or, il me revient que la première évaluation approfondie n'a pas encore été présentée dans ces deux organes, alors que l'échéance est déjà dépassée de presque deux ans et qu'elle n'est toujours pas annoncée.

Je vous ai déjà interrogé sur l'adaptation de ces accords en fonction de l'évolution générale des prix du pétrole et du gaz. Vous m'aviez répondu qu'il n'y avait aucune raison d'adapter ces accords en fonction de cette nouvelle évolution majeure. Je reviens ici sur le même sujet, mais dans le cadre des dispositions prévues par les accords eux-mêmes.

Il me paraît indispensable de réaliser ces évaluations approfondies afin, notamment, de préciser les avantages directs et indirects octroyés aux entreprises engagées dans les accords de branche et de développer une batterie d'indicateurs permettant d'évaluer leur mise en œuvre, comme stipulé dans le dispositif général qui régit les accords de branche. Ces informations m'apparaissent d'autant plus importantes que les avantages financiers accordés sont loin d'être négligeables. Je ne mets pas en doute leur intérêt. Cependant, une évaluation

approfondie devrait permettre de s'assurer de l'efficacité réelle de ces instruments, au regard des coûts induits pour la collectivité.

Or, au vu du bilan intermédiaire réalisé sur base des chiffres de 2005, présentés dans le premier rapport de suivi, soit un an à peine après leur signature, il apparaît que: «Quatre accords de branche sur douze sont déjà respectés et trois sont sur le point de l'être, plus de 80% de l'«effort» ayant déjà été consenti, alors que les objectifs étaient fixés pour l'année 2012!». À titre d'illustration, le secteur des non-ferreux avait déjà amélioré, fin 2004, son efficacité énergétique de 14,8% et ses émissions spécifiques de CO₂ de 15%. Les objectifs de 11% à l'horizon 2012 sont donc pulvérisés. Je ne peux que me réjouir de ces premiers résultats et j'espère que les chiffres 2006 confirmeront cette tendance. Mais cela pose toutefois question par rapport à l'efficacité réelle des aides.

Pour éclairer cette question, j'attire votre attention sur l'avis du CWEDD, de septembre 2006, concernant les accords de branche dans l'industrie extractive.

Les organisations environnementale, syndicale et de consommateurs ont ainsi indiqué:

- qu'une approche négociée peut permettre d'aboutir à des résultats intéressants sur le plan environnemental, pour autant qu'un ensemble de conditions de base soient remplies;
- dès l'élaboration des accords de branche, le risque de manque de transparence du système.

Ces organisations avaient proposé au CWEDD de remettre un avis d'initiative sur le contenu du rapport global, afin qu'il comporte un nombre minimum de données permettant une évaluation correcte du bon déroulement des accords. La liste des indicateurs proposée n'a cependant pas recueilli de consensus. Dès lors, l'évaluation du coût-efficacité des accords de branche ne sera pas possible. Si une telle situation devait perdurer, cela compromettrait la crédibilité d'une approche négociée avec le secteur privé.

Il me paraît donc indispensable que l'évaluation approfondie des accords de branche soit réalisée dans les meilleurs délais et ce, dans un souci de bonne gouvernance.

Pouvez-vous me faire connaître l'état d'avancement de cette évaluation, ainsi que de la définition précise des indicateurs qui seront utilisés à cette fin?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En ce qui concerne l'évaluation, les entreprises ont décidé de le faire sur une base annuelle.

Il y a, par ailleurs, une vérification de la manière selon laquelle les fédérations sectorielles ont établi leur consolidation en vue de la réalisation du rapport annuel. Au niveau de l'approbation, un bureau indépendant intervient.

Les données utilisées par ces entreprises sont communiquées à la fédération sectorielle et, ensuite, vérifiées par le réviseur d'entreprise.

Il est également prévu une évaluation à mi-parcours de chacun des accords, avec présentation des avantages et des inconvénients.

Il y a donc une évaluation annuelle, qui sera renforcée par une évaluation à mi-parcours.

En ce qui concerne les avantages octroyés aux entreprises, une évaluation a fait l'objet d'une note adoptée par le Gouvernement wallon le 9 novembre dernier. Elle sera présentée prochainement, notamment au CESRW. Le résultat global s'améliore de près de 2% pour l'indice d'efficacité énergétique.

Je précise également qu'une série d'indicateurs ont été sélectionnés.

En ce qui concerne l'adaptation des accords en fonction de l'évolution général des prix du pétrole et du gaz, les entreprises ont besoin d'évoluer dans un cadre stable.

Les conventions ont été conclues dans un cadre précis et particulier à un moment défini.

Par contre, les nouveaux accords de branche qui seront signés se feront sur la base des prix actualisés du pétrole et du gaz.

Je me permets de vous rappeler, également, que nous avons passé «des paquets» d'accords de branche.

Ce débat doit se situer dans un cadre plus large, soit celui des quotas d'émission de CO₂.

Il s'agit d'envisager un gain pour l'environnement, tout en permettant à nos entreprises de se positionner.

Je reviendrai donc vers vous courant 2008.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il y a un réel besoin d'indicateurs. Je ne sais quand certains éléments, dont celui-là, seront finalisés.

Il faut pouvoir avancer et je me place bien sûr dans un cadre plus large. Il ne faut pas «bouger» seulement quand les problèmes sont là.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'apprécie peu le double discours. Ecolo s'est mis «à plat» devant M. Mittal. Qu'avez-vous fait des objectifs environnementaux à ce moment-là?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Ce que vous dites est très bas.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous devriez apprendre les mots «honnêteté intellectuelle».

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il faut envisager la complémentarité. Si nous nous engageons d'un côté, dans quelque chose de néfaste sur le plan de l'émission de CO₂, il faut compenser ailleurs. Je demande de la proactivité. Vous ne ferez pas de mal de la sorte aux entreprises.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je considère, pour ma part, les résultats réels.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Vous avez le devoir d'utiliser votre pouvoir comme un Ministre responsable.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous semblez réserver un sort différent aux petites entreprises.

M. le Président. – L'interpellation de M. Fontaine sur «les suites de l'étude initiée dans la foulée des débats au Parlement concernant la disparition des abeilles en Région wallonne» est reportée.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Maurice Bayenet (PS). – Je souhaite vous faire part d'une motion d'ordre, Monsieur le Président. Je demande que l'on acte dans le compte-rendu de la séance que l'auteur de l'interpellation, qui se complaît dans la presse dans des critiques à l'égard de la lourdeur des travaux de Commission, n'est pas présent aujourd'hui. Or, seules deux Commissions se réunissent en ce moment. J'estime qu'il ferait mieux de se taire.

INTERPELLATIONS (SUITE)

INTERPELLATION DE M. WESPHAEEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'AUGMENTATION DE LA TAXATION COMMUNALE SUR LES DÉCHETS»

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Ecolo vous avait prévenu il y a quelques mois des conséquences néfastes de la politique du Gouvernement.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En la matière, vous êtes très fort! Vous me faites penser à un lépreux avec sa crécelle...

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je souhaite que l'on acte dans le compte-rendu, que l'on me traite de lépreux. Hier, on m'a déjà traité de «kamikaze». Cela fait beaucoup en deux jours. Je souhaite que cela soit acté.

En imposant par décret de faire supporter aux ménages 100% du coût vérité de la gestion des déchets, le gouvernement a augmenté la facture des ménages.

Ecolo vous avait prévenu en mars dernier. A politique inchangée, vous allez provoquer une augmentation de la facture «déchets» des ménages de 42% d'ici 2013.

Des Bourgmestres de communes liégeoises évoquent déjà une augmentation de 20 à 25% de leur fiscalité.

Les conséquences des errements gouvernementaux en matière de politique de déchets n'ont pas tardé à produire les effets néfastes annoncés. Je dirais même que cela s'annonce encore pire et plus rapidement que prévu. Le contribuable subira dès 2008 le contrecoup direct de la politique du «coût-vérité» à la sauce cdH-PS. C'est-à-dire dans sa version antisociale et anti-écologique.

A ce rythme-là, vous n'allez pas augmenter la facture «déchets» des ménages à l'horizon 2013 de plus de 40%, mais tout bonnement la doubler.

Pour le coup, ne venez pas vous cacher derrière les directives européennes.

Faut-il notamment vous rappeler que le «coût-vérité» n'implique pas que ce soit le contribuable qui porte tout le poids du coût des déchets?

C'est pourtant une évidence que le meilleur déchet demeure encore et toujours celui qui n'est pas produit.

Il ne suffit pas que le gouvernement érige la prévention en priorité. Encore faut-il qu'il s'en donne vraiment les moyens. Ce n'est guère le cas.

D'autre part, ce n'est pas la faute des ménages si les entreprises mettent sur le marché des produits qui sont de véritables usines à déchets. Pour être conforme à l'esprit du développement durable, le coût vérité de la gestion des déchets ménagers doit être équitablement partagé entre les ménages et le fabricant, de sorte que celui-ci soit «invité» à produire des biens plus propres.

L'article 15 de la Directive européenne 2006/12 est pourtant clair: le coût de l'élimination des déchets doit être supporté par le détenteur du déchet qui le remet au ramasseur, mais aussi par le détenteur ou le producteur du produit générateur du déchet.

Faut-il ajouter qu'en réduisant le taux des investissements publics dans le secteur, le gouvernement suscite un accroissement de la part des investissements supportés par les intercommunales et donc directement par les ménages des communes concernées? Là aussi, le choix n'est pas neutre pour les Wallons. Il accroît la charge supportée par les ménages.

Enfin, le Gouvernement n'a prévu aucun mécanisme de contrôle, de maîtrise et de limitation des coûts. De cette énorme lacune, il résulte que le budget des ménages est soumis aux aléas et aux mauvais choix des intercommunales dont l'irresponsabilité financière a été érigée en fondement de la politique wallonne de gestion des déchets.

Monsieur le Ministre, les choix politiques en matière de gestion des déchets du gouvernement auquel vous appartenez ont des effets dévastateurs sur le budget des ménages. Ils s'additionnent maintenant à la hausse de l'immobilier, de l'énergie et de l'alimentation. Dans tous les cas, les ménages trinquent. Quant aux réductions «charitables», généreusement accordées aux familles nombreuses et aux VIPO, elles sont loin de couvrir tous les besoins sociaux.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a également une hausse de démagogie!

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, veuillez acter que l'on me traite de démagogue.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je parlais de démagogie.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous voudriez décourager les Wallons de changer de comportement et les inciter à en revenir aux dépôts clandestins et aux feux dans le fond des jardins que vous ne vous y prendriez pas autrement.

Je ne peux imaginer que le gouvernement soit à ce point incapable de comprendre ce qu'est réellement le développement durable. J'en arrive à penser qu'il y a autre chose, d'encore moins avouable dans le choix des politiques gouvernementales.

En fait, le gouvernement dont vous faites partie pratique la même politique fiscale au niveau fédéral: vous plastronnez en affichant une soi-disant bonne santé des finances publiques wallonnes, mais, d'une part, vous débudgétisez à tous crins; d'autre part, vous déplacez la pression fiscale vers les pouvoirs locaux.

En déplaçant la fiscalité du Fédéral et des Régions vers les communes, vous cassez la solidarité et les mécanismes de redistribution qui la mettaient en œuvre puisqu'on sait qu'à ce jeu, il est moins coûteux d'être riche dans une commune riche que pauvre dans une commune pauvre! En clair, vous soignez les tranches sociales les plus aisées, celles qui souffrent le moins des hausses des produits de base.

Concrètement, Monsieur le Ministre, votre politique fait très mal à tous les ménages wallons, et plus encore à ceux qui sont les moins nantis.

C'est un vrai problème de pouvoir d'achat, ce n'est pas de la démagogie. Je pense notamment à la Ville de Liège où l'on passera de 190 euros de taxe par famille à 220 euros auxquels il faut ajouter l'achat de sacs. Il n'y a rien de drôle à cela. Vous allez me dire que les communes pratiquent des tarifs sociaux mais ils ne sont pas appliqués partout et ils ne supportent pas tous les coûts. Un vrai problème social se pose.

Le parti socialiste déclarait il y a quelques mois que les mesures environnementales ne devaient pas être supportées par les plus fragilisés. Je partage totalement ce point de vue.

M. le Président. – Mme Tillieux souhaite se joindre à cette interpellation.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Depuis le début de la législature, nous ne comptons plus les débats que nous avons eus au sein de cette Commission à propos de la gestion des déchets. A cet égard, celui que nous avons eu mardi dernier fut très intéressant.

Encore une fois, j'aimerais souligner notre attachement aux objectifs fixés par Monsieur le Ministre et aux moyens qu'il mobilise afin de les atteindre.

Comme l'a fort justement fait remarquer, Monsieur le Ministre, les politiques namurois n'ont pas toujours pu rassembler les volontés nécessaires afin de développer leurs propres moyens de traitement des déchets. Et aujourd'hui, c'est vrai que la Province n'est pas totalement autonome en la matière. Néanmoins, l'intercommunale du BEP travaille depuis plusieurs mois avec les Intercommunales voisines INTRADEL et IDELUX, dans le cadre du décloisonnement souhaité par le Gouvernement, afin de concrétiser les accords de collaboration relatifs au transfert et au traitement futur des déchets ménagers résiduels de la Province de Namur.

Celui-ci prévoit notamment de supprimer le recours à la mise en CET et d'orienter les déchets namurois vers des outils de traitement adaptés favorisant notamment la valorisation énergétique.

D'une manière générale, la mise en œuvre d'une telle stratégie prend du temps et nécessite des aménagements. L'année 2008, au moins, sera une année de transition. Pendant cette période de transition, le mode de traitement actuel des déchets ménagers résiduels namurois doit à tout le moins être maintenu, à savoir la mise en Centres d'enfouissement technique:

- à Mont-Saint-Guibert pour les communes de l'arrondissement de Namur;
- à Happe-Chapois pour les communes des arrondissements de Dinant et Philippeville.

Concernant tout particulièrement le CET de Happe-Chapois, qui vient de recevoir une certification «EMAS», le site présente une durée de vie résiduelle de 2 ans sur la base des apports autorisés par le permis

d'exploiter actuel. Cette durée de vie pourrait être réduite si tout ou partie des déchets de l'arrondissement de Namur sont réorientés vers ce site.

Cette solution nécessite, néanmoins, une modification du permis d'exploiter.

Il me revient que le BEP environnement pourrait bénéficier d'une dérogation pour le broyage des encombrants et permettre ainsi la mise en CET. C'est une bonne chose pour les citoyens namurois.

Mais qu'en est-il pour les ordures ménagères qui sont autrement plus cruciales pour les communes namuroises ?

C'est vrai qu'une intercommunale n'est pas l'autre et que chacune a ses spécificités. C'est pourquoi, nous demandons à M. le Ministre de recourir à son habituelle ouverture et de régler le problème des intercommunales au cas par cas.

Nous savons que M. le Ministre est homme de dialogue. Nous pensons qu'une rencontre rapide entre les dirigeants du BEP environnement et M. le Ministre serait de nature à favoriser l'adoption d'une solution rapide et raisonnable.

M. le Président. – La question orale de Mme Cornet sur « l'entrée en vigueur de la notion de « coût vérité » des déchets et la procédure à suivre par les communes » est transformée en question écrite.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur Wesphael, j'ai l'impression que vous avez fait les poubelles des collaborateurs du MR pour avoir un discours aussi semblable à celui de M. Borsus. C'était déjà le cas hier.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – J'espère que le temps de parole est enclenché, le Ministre dit n'importe quoi et le chrono doit tourner.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On ne peut pas dire tout et son contraire.

Le principe de coût-vérité, c'est la fin d'une imposture qui faisait croire aux administrés que cela ne coûtait rien. Je pense à Mont-Saint-Guibert où les gens ne payaient rien et où 450 kilos de déchets étaient produits. Cela devait changer.

Sans tomber dans la démagogie, quelle que soit la situation financière de nos concitoyens, le principe du pollueur-payeur doit être appliqué de la même façon. Qu'on soit riche ou pauvre, chacun peut trier ses déchets. Celui qui ne fait pas cet effort doit être sanctionné et celui qui le fait doit être récompensé. Les communes vont implémenter cela dans leur comptabilité. Je vous rappelle que 2008 sera une période transitoire, chaque individu sera responsabilisé et l'on pourra d'autre part comparer les coûts de collecte et les coûts de traitement. Chaque citoyen pourra en prendre connaissance. Cette politique est démocratique.

Sur le plan social, on tient compte de la situation familiale, du nombre d'enfants en bas âge, ce qui entraîne l'utilisation de langes, par exemple.

Je ne taxe pas les ménages mais les outils de traitement, via une hiérarchisation environnementale effectuée au niveau européen. Cela aura pour conséquence une harmonisation fiscale par rapport à d'autres pays, d'autres régions. Nous ne serons plus une poubelle pour nos voisins. Cela entraînera également une harmonisation fiscale entre les déchets ménagers et les déchets industriels, ce qui permettra d'éviter le risque de transfert des uns vers les autres pour éviter de payer des taxes.

Dire que cela va coûter plus cher à nos concitoyens est absolument faux. Cela va coûter aux communes qui n'ont pas voulu appliquer le juste prix. Si nous plaçons le contraire, nous allons augmenter la production de déchets en Région wallonne.

Vous parlez de la situation à Liège et j'aimerais faire une comparaison avec Mittal. Aider Mittal coûtera 80 euros par Wallon. C'est un choix et j'ai fait le mien. Ceux qui trieront leurs déchets seront récompensés. Tout le monde peut le faire quelle que soit sa situation. Il existe à Liège des containers de ville qui font du porte à porte. La population est aidée.

Par ailleurs, deux provinces, Namur et Luxembourg, ont des difficultés particulières.

M. Maurice Bayenet (PS). – C'est de leur faute.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci pour votre honnêteté. Les Namurois et les Luxembourgeois peuvent être heureux que les Liégeois fassent preuve de solidarité et accueillent leurs déchets. Cela ne marchera qu'à court terme. La réhabilitation coûte une fortune et je n'en veux plus en Région wallonne.

Il faut instaurer une solidarité entre les intercommunales. Celles qui travaillent en collaboration ont des bonus et celles qui ne le font pas, comme la Province de Namur a pu le faire, sont sanctionnées.

J'estime par ailleurs qu'il est essentiel de mutualiser le coût du transport des déchets tout en prévoyant des correctifs régulateurs.

Le Gouvernement, dont moi-même mais aussi les socialistes, est déterminé sur ce dossier. Il existe des règles en matière de gestion des déchets qui doivent être appliquées dans les 15 à 20 ans qui viennent.

J'aimerais également vous dire qu'en matière d'économie sociale, les mesures qui ont été prises au niveau de la TVA permettront la création de 400 à 500 emplois dans ce secteur.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je ne vous soupçonne pas de vouloir faire payer plus les ménages. Je vous rappelle que la Directive européenne stipule que le coût doit être pris en charge à parts égales par les entreprises et les ménages. Le problème est que ce sont surtout les ménages qui contribuent.

Il faut mener plus intelligemment la politique de responsabilisation de nos concitoyens.

Je suis favorable au principe de coût vérité. Le système actuel est une taxe sociale uniforme. Je suis pour que les budgets communaux prennent en charge le traitement du coût pour les communes.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela mène à la déresponsabilisation.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Non, car chacun intervient selon ses revenus, ça n'empêche pas le principe du pollueur-payeur. Une part des déchets est prise en charge par les communes, l'autre dépend du tri sélectif des gens.

M. Maurice Bayenet (PS). – Dans ma région, un bon quart des déchets provient des exploitations touristiques. Comment imposer quelque chose via un budget communal aux touristes? Via les containers à puces et l'achat de sacs, ils paient leur part.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Les deux systèmes peuvent coexister. Il faudrait calculer tout cela sur base du poids des déchets, comme aux Pays-Bas.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On explosera alors la production de déchets en Wallonie.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Il faut renforcer la dimension sociale de vos politiques. On favorise l'incinération mais on en est nulle part en matière bio-méthanisation. Où y a-t-il des unités de bio-méthanisation?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – À Avray.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Et à Liège, et à Assesse? Il n'y a toujours rien. Par contre, on double l'incinération. Pour ça, l'argent est là.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En 2003, vous avez accepté la note de Michel Forêt qui prévoyait 1,3 million de tonnes incinérées sans aucun règlement.

Je propose ici 970.000 tonnes, avec des règles et des principes. On diminue la quantité et vous n'êtes pas d'accord!

M. Bernard Wesphael (Écolo). – On a déjà eu ce débat, j'ai d'autres chiffres. Dans ma région, on met en oeuvre la réfection des fours d'INTRADEL. On augmente l'incinération.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, on augmente la qualité de l'incinération.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – On attend que le Gouvernement décide en matière de bio-méthanisation. Je vous rappelle qu'un plan stratégique a été voté à ce sujet, plan que nous approuvons.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Assesse a pris une décision et a choisi de passer un accord avec Tenneville pour éviter d'avoir chacun ses propres outils.

La bio-méthanisation et le compostage auront lieu à Tenneville. Namur pourra avoir le moment venu sa propre unité de bio-méthanisation si le marché et le volume de déchets l'exigent. Je vous indique également que le projet de Liège figure dans le plan stratégique.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous avez réduit votre budget en matière de bio-méthanisation.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, il existe des bonus de 5% par palliers, selon les volumes.

Globalement, l'aide pour la bio-méthanisation est plus importante que par le passé.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Nous verrons en juin 2009 combien d'unités seront créées. Il n'y en a aucune aujourd'hui. Nous verrons aussi quel sera le montant à cette époque de la taxe communale des déchets.

M. le Président. – Je me permets d'intervenir car vous parlez d'Intradel. La bio-méthanisation fait partie du plan stratégique et j'estime qu'elle est possible à Liège.

Concernant le système de taxation, je rappelle que cela fait des années qu'Ecolo est dans le conseil d'administration de l'Intercommunale. Nous pratiquons le terme fixe et le terme proportionnel. Il y a une liberté pour les communes via le terme fixe d'agir sur le plan social.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Nous sommes bien présents au Conseil d'administration. Ce n'est pas Intradel qui fixe les cotisations des communes mais les communes elles-mêmes. Je sais qu'Intradel aimerait reprendre toute la collecte mais ce n'est pas le cas.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je suis d'accord avec la position du Ministre, les règles sont fixées et il faut s'y tenir. La solidarité est nécessaire entre les wallons et entre les intercommunales.

M. Maurice Bayenet (PS). – J'espère que les amis de M. Wesphael nous soutiendront pour les stations de transit.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je tiens à apporter une rectification. M. Wesphael affirme qu'à Liège les taxes urbaines pourraient aller jusqu'à 220 euros pour les ménages. Ces chiffres ne sont pas corrects. Il s'agit en réalité de 96 euros pour les isolés et 150 euros pour les ménages. Il m'importait de le signaler.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – À Liège, la taxe est de 145 euros pour les familles et 90 euros pour les isolés. Avec les accroissements prévus, cela représentera 225 euros en 2013.

M. le Président. – Les questions orales de Mme Cassart-Mailleux portant sur «les éventuelles compensations accordées aux gardes-chasse pour les horaires irréguliers», sur «l'état d'avancement de l'aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture», sur «l'activation des droits à la prime unique» et sur «le modus operandi des saisies de la Division nature et forêt et de l'Unité anti-braconnage» sont transformées en questions écrites.

INTERPELLATION DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA SÉCURITÉ, L'HYGIÈNE ET LA POLLUTION AU NIVEAU DES BÂTIMENTS DU CENTRE WALLON DE RECHERCHE AGRONOMIQUE»

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA GESTION ET LE PILOTAGE DU CENTRE WALLON DE RECHERCHE AGRONOMIQUE»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je vais commencer par développer mon interpellation.

Dans le cadre de la régionalisation de l'agriculture, le personnel et les budgets du Centre de Recherche Agronomique, dont les bâtiments sont situés à Gembloux, Libramont et Mussy-la-Ville, ont été transférés à la Région Wallonne en octobre 2002.

Un OIP, le Centre Wallon de Recherche Agronomique, a par la suite été créé par la Région Wallonne, sur initiative de votre prédécesseur. Le CRAW a été créé en date du 15 janvier 2004, sur la base d'un décret du 3 juillet 2003.

Celui-ci continue d'occuper des bâtiments appartenant à la Régie des Bâtiments, dont la Région wallonne, et en l'occurrence le CRAW, est en quelque sorte le locataire.

Ces bâtiments se dégradent à une vitesse inquiétante, au détriment de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs qui y sont actifs : des châssis placés à la fin des années 90 mais non-entretenus sont complètement dégradés ; la végétation envahit certains bâtiments ; l'équipement sanitaire est inadapté par rapport au nombre de travailleurs actifs sur les sites concernés ; l'efficacité énergétique des bâtiments est particulièrement faible ; il n'y a pas de systèmes d'alarme-incendie dans certains bâtiments ; le RGPT et le RGIE sont ignorés ; les mesures environnementales élémentaires sont négligées ; des installations électriques sont vétustes et dangereuses et, pire encore, de graves pollutions, notamment via des hydrocarbures, sont soupçonnées.

Interrogé par mon collègue au sein du Parlement fédéral, Georges Gilkinet, le Ministre fédéral en charge de la Régie des Bâtiments, M. Reynders, représenté pour l'occasion par son collègue Jamar, n'a pas démenti la gravité de la situation et la responsabilité de l'Etat fédéral en la matière.

En tant que Ministre fonctionnel, vous ne pouvez pas ignorer cette situation. Vous ne pouvez vous contenter d'un constat d'impuissance par rapport à un outil aussi précieux. Je m'interroge donc sur ce que vous avez réellement entrepris.

Quel est votre état de connaissance par rapport au délabrement d'un grand nombre des bâtiments occupés par le Centre de Recherche Agronomique, tant à Gembloux, qu'à Libramont et Mussy-la-ville ? Confirmez-vous le diagnostic particulièrement grave que j'ai posé plus tôt ? Quel regard posez-vous sur cette opération immobilière, soit l'occupation par un service de la Région Wallonne d'un bâtiment géré par la Régie fédérale des Bâtiments ? Quels sont à vos yeux les responsabilités du CRAW et de la Région Wallonne, en tant qu'employeurs, par rapport à cette situation inquiétante sur plusieurs aspects soit sécurité, hygiène et pollution ? Quelles sont les mesures qui sont prises, d'ores et déjà, au niveau du CRAW pour résoudre les questions de pollution, d'efficacité énergétique et de sécurité des travailleurs pointés plus tôt ? Dans quel délai estimez-vous que les premiers résultats de ces initiatives pourront apparaître ? Quel est l'état des contacts entre la Région Wallonne et l'État fédéral en vue de la résolution plus définitive de ces problèmes et de l'éventuel transfert de ces bâtiments au patrimoine de la Région Wallonne ? Que proposez-vous pour répondre à la problématique logistique ?

Avec l'accord de M. le Président, je vais maintenant développer ma question orale.

J'ai donc été amenée à m'intéresser de plus près aux activités du CRAW, qui sont sous votre directe responsabilité dès lors qu'il s'agit d'un OIP de type A.

Je tiens d'emblée à préciser que je suis totalement convaincue de l'utilité et de la pertinence de disposer d'un outil de recherche agronomique en Région Wallonne et de l'intérêt certain des travaux développés par le

CRAW, par exemple celui qui consiste à sauvegarder des variétés anciennes de pommes et de poires. Je suis de même persuadée de la qualité de l'engagement des travailleurs au profit de la recherche scientifique.

Malgré tout cela, et l'audit réalisé à votre demande m'étant tombé sous les yeux, je ne peux m'empêcher de me poser des questions sur le pilotage politique de ce centre, sur l'orientation des recherches qui y sont menées, sur sa gestion financière et sur sa gestion humaine.

L'audit, dont je regrette que le Parlement n'en n'ait eu copie et même s'il n'a pas creusé toutes les questions qui se posent, est d'ailleurs assez explicite à ce sujet et ne devrait pas vous laisser indifférent.

Je citerai ainsi quelques passages édifiants de l'audit dont j'ai pu obtenir copie :

- « Il en est ainsi tant des recherches que des services et, pour ce qui concerne les activités très solvables, il y aurait lieu d'être attentif au risque de capture de biens publics par le privé »;
- « Les axes politiques qui semblent les plus délaissés sont relatifs à la dimension environnementale et économique. »;
- « Il faut signaler un déficit de compétences, en matière de sciences humaines, économiques et sociales »;
- « Les activités sont très éloignées des priorités des orientations actuelles en matière de recherche et en particulier celles du Plan Marshall »;
- « Le programme de recherche ne repose pas sur des orientations définies sur le moyen et le long terme, résultant par exemple, d'une réflexion prospective ou de l'observation d'exercices de prospective réalisés par des tiers. Cette absence de prospective ne permet pas au Gouvernement (...) de fonder les orientations de l'action du CRAW, ni au CRA-W d'élaborer une stratégie négociée avec sa tutelle ».

En bref, la situation du CRAW mérite un débat public.

Pouvez-vous communiquer aux Parlementaires copie de cet audit ?

Êtes-vous favorable à la tenue d'un débat public, notamment sur les recherches au sein du CRAW ?

Quelles options allez-vous mettre en oeuvre pour corriger ce qui est mis en avant par l'audit ?

Pouvez-vous nous donner des chiffres précis concernant les rentrées de cet organisme soit, par exemple, le nombre des contrats et concernant les dépenses effectives, comme par exemple le nombre de véhicules de fonction ?

M. Maurice Bayenet (PS). – J'avais participé, à l'époque, au groupe de travail chargé de préparer la régionalisation de l'agriculture. Il faut avoir l'honnêteté de dire que la problématique de la propriété des bâtiments n'a pas été abordée à l'époque.

Il s'agit d'un aspect oublié ou ignoré.

De manière plus générale, il faudrait élargir le débat sur certains éléments de patrimoine. En effet, certains éléments majeurs de patrimoine sont toujours gérés par la Régie fédérale des bâtiments. Cette dernière, dans certains cas, n'investit plus rien, même pas en terme de sécurité.

Il serait ainsi opportun de dresser l'inventaire des propriétés qui auraient dû, logiquement, être transférées aux Régions et ce, dans l'optique de la conclusion d'un accord avec le futur Gouvernement fédéral.

Pour en revenir au CRAW, les chercheurs doivent pouvoir travailler, notamment dans des conditions décentes.

Nous comprenons bien sûr leur désarroi.

Nous devrions nous préparer à tenter de récupérer la propriété des bâtiments, dans le cadre d'un accord avec le Gouvernement fédéral.

M. Dimitri Fourny (cdH). – J'ai été choqué de la manière dont on a voulu donner une image négative du CRAW.

M. Gilkinet est venu avec un journaliste. Il lui a manifestement donné des bribes d'informations.

Il ne fallait en effet pas omettre la qualité du travail réalisé par les chercheurs.

Je trouve cette façon de procéder indélicate, voire scandaleuse.

Notre Région n'est donc pas propriétaire des bâtiments. Pourrais-je savoir ce qu'a fait l'OIP pour obtenir une remise en état et ce, auprès des autorités fédérales?

Qu'est-ce qui a été fait à cet égard également par la Région wallonne? Une nouvelle implantation est-elle, le cas échéant, envisagée pour l'avenir?

Il y a un contrat de gestion avec cet OIP. A-t-il rempli ses obligations? Y a-t-il eu des difficultés par rapport aux missions qui lui ont été confiées?

De manière générale, j'estime qu'il faut appréhender ce dossier «par le grand bout de la lorgnette».

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remercie les trois Parlementaires pour leurs questions.

M. Bayenet a positionné la problématique à son origine.

Mme Dethier-Neumann va me permettre de faire la clarté sur ce dossier.

Le Ministre-Président est également intervenu. En effet, la problématique du transfert des bâtiments relève de sa compétence. Lors de la régionalisation, les bâtiments sont demeurés propriété du Fédéral, lequel avait obligation d'entretien à leur égard.

Toujours dans un contexte historique, je pourrais rappeler que l'OIP a été constitué fin de la législature précédente.

Lors de la constitution de cet OIP, paradoxalement, des moyens n'ont pas été envisagés pour créer des services généraux de gestion. Je dis cela sans vouloir être polémique. Il conviendra, en effet, d'y être attentif lors de la création de tout OIP.

De manière tout aussi générale, en cas de régionalisation, il faut pouvoir appréhender tous les aspects, toutes les réalités.

Pour en revenir au CRAW, j'ai lancé, en mars 2005, un marché en vue de la réalisation d'un audit permettant de disposer d'un état de la situation. La société Comase a remporté le marché et réalisé l'audit pendant l'année 2006. Lorsque les conclusions me sont parvenues, je les ai présentées rapidement au Gouvernement, en décembre 2006.

Pour ma part, cet audit peut être rendu public. Je constate cependant que vous en disposez.

Cet audit comporte une série de recommandations ayant trait, par exemple, à l'aspect organisation, aux missions de l'OIP et aux outils de gestion, notamment en ce qui concerne la question des bâtiments.

En ce qui concerne les aspects immobiliers, en tant que Ministre de tutelle, je sais que certaines installations sont dangereuses pour la sécurité des travailleurs. J'ai donc posé différentes actions, tout en interpellant les autorités tant wallonnes que fédérales.

En novembre 2005, nous avons fait réaliser des travaux urgents, à hauteur de 15.000 euros.

J'ai sollicité, également, le Ministre-Président.

J'ai également écrit au Ministre Reynders, pour la prise en charge des travaux réalisés, mais aussi à réaliser. Je n'ai jamais obtenu de réponse, même pas un accusé de réception. J'ai envoyé, en réalité, différents courriers.

Dans le cadre d'un transfert de propriété des bâtiments, il faudrait être attentif à la date d'effet, étant donné notamment les travaux actuellement pris en charge par notre Région.

Nous avons pris la position d'un locataire réalisant des travaux, étant donné l'inertie du propriétaire.

Vous remarquerez que j'avais fait inscrire 890.000 euros au dernier budget, tandis que 1,4 million d'euros sont prévus pour le budget 2008.

Nous estimons agir de la sorte «comme un bon locataire». Nous mettons en effet dans l'urgence des moyens en oeuvre, sans reconnaissance préjudiciable quant à l'obligation de le faire, et tout en envoyant «la facture» à qui de droit.

Je remercie M. Jamar car il a eu la correction de reconnaître la gravité de la situation. Cela constitue cependant, également, pour être clair, un aveu de faiblesse ou, sur le plan juridique, une reconnaissance de responsabilité en cas d'accident. Malgré cela, le Fédéral ne pose aucun geste. En ce qui concerne les aspects environnementaux, l'audit révèle que certains bâtiments ne disposent pas du permis d'environnement nécessaire. J'ai sommé le fonctionnaire dirigeant de faire le nécessaire pour régulariser la situation.

En ce qui concerne le transfert de la propriété des bâtiments, j'ai mis cette question sur la table du comité de concertation, il y a plusieurs mois. Je me rappelle un sourire quelque peu condescendant de M. Reynders à cet égard.

Il ne faut surtout pas perdre de vue la réalité vécue par les travailleurs. Cela pose également problème en terme d'image.

Il faut ne pas perdre de vue non plus que les héritages peuvent parfois se refuser dans la vie de tous les jours. Dans le cas présent, il est question de 15 millions d'euros à consacrer pour la rénovation. Ce n'est pas rien, vous en conviendrez.

En ce qui concerne la gestion en tant que telle, l'audit s'est donc déroulé tout au long de l'année 2006, tandis que j'ai présenté ses conclusions au Gouvernement en décembre 2006.

À cette occasion, j'ai proposé au Gouvernement l'approbation de quatre axes, soit :

- la redéfinition des missions ;
- la gestion des infrastructures ;
- une meilleure efficacité au niveau des missions réalisées ;
- la gestion financière.

J'ai ainsi, par exemple, proposé que l'on procède à la désignation d'un manager temporaire. Le recrutement a été confié à la SOGEPA, qui a finalement conclu qu'il fallait désigner, en réalité, un mandataire. Le Gouvernement a décidé de cette désignation.

Je suivrai la mise en oeuvre des recommandations de l'audit.

Sans attendre la mise en place du mandataire, j'ai travaillé sur différents aspects.

Il y a ainsi, par exemple, la mise en place d'un logiciel comptable, outre la volonté de mettre en place un contrôle de gestion permanent par le biais de l'engagement d'un auditeur.

Je tiens à préciser que des choses ont été faites avant que des articles ne paraissent dans la presse. En d'autres termes, des actions concrètes ont été réalisées *in tempore non suspecto*.

Il ne faut pas perdre de vue le débat sur la gestion financière du passé. Cet aspect n'est pas encore tranché actuellement. Il faut éviter un dangereux précédent, à savoir ne pas faire valoir nos droits comme il se doit. C'est important, vous en conviendrez, de ne pas faire jurisprudence négative pour nous.

Par ailleurs, il faut porter la recherche agronomique vers plus d'efficacité, la rendre plus forte. Elle doit permettre une valeur ajoutée pour notre Région, avoir un impact sur l'économie. Ce secteur a d'ailleurs été repris dans le pôle de développement n°2 du Plan Marshall.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Nous sommes tous d'accord sur une chose : le travail des chercheurs n'est pas remis en cause.

En ce qui concerne la communication de l'audit, chaque Parlementaire a le droit d'en avoir connaissance, en vue de poser, le cas échéant, des questions.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne remets nullement cela en cause.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Vous devez être proactif.

Nous aurions pu faire le relevé des bâtiments. Vous êtes en place depuis trois ans et demi et cet outil est un véritable bijou, qui doit demeurer viable pour pouvoir fonctionner dans la direction souhaitée.

Des paiements ont été effectués par le Fédéral, mais se sont avérés insuffisants.

Je relève aussi que l'Inspection des finances avait indiqué que la justification donnée, soit la réalisation de travaux urgents pour l'enveloppe 2006, était insuffisante.

Il y a également, dans cette articulation entre le Fédéral et les Régions, des «trous» qui vous incombent.

Vous avez commandé un audit et je ne sais pas comment l'appel d'offres a été réalisé. Nous l'avons depuis décembre 2006 et la sonnette d'alarme aurait dû être tirée plus tôt.

L'occupant a aussi une responsabilité quand il crée une pollution du sol, quand il fait un stockage inadéquat et quand l'hygiène est mise en péril.

Quand il n'y a pas de top-manager, c'est vous qui êtes responsable.

Vous pouviez faire un contrat de gestion même si cela n'est pas obligatoire. M. Nollet l'a fait dans un autre domaine. Vous aviez la possibilité de rendre l'outil transparent.

Les syndicats ont introduit un préavis de grève, la pression est sur vos épaules.

J'estime que la gestion de l'équipe, en ce compris le directeur, est des plus sombre. Vous avez une responsabilité en la matière. Je ne voudrais pas que l'on connaisse un nouvel AWIPH.

M. Maurice Bayenet (PS). – Mme Dethier-Neumann est «gonflée» quand elle prend M. Nollet comme exemple de gestion. Je suis enseignant de formation et M. Nollet, compétent à l'époque pour l'enseignement fondamental, n'a pris aucune mesure efficace en 5 ans.

Je pense qu'il est impératif de faire l'inventaire des difficultés liées à des transferts de compétence du Fédéral aux Régions.

Il faudrait régler les dettes que l'on doit aux Régions, notamment en matière d'agriculture et de patrimoine. Le Fédéral ne fait rien.

A l'époque, nous avons beaucoup discuté du cas de Meise. Nous ne voulions pas couper en deux la collection de Meise comme cela était fait à Louvain avec la bibliothèque universitaire. La Flandre ne voulait pas lâcher Meise et les francophones voulaient y préserver leur présence. Nous devons être attentifs au personnel francophone qui se trouve toujours à Meise et qui est petit à petit éjecté au profit de néerlandophones. Si cela continue, nous n'y aurons plus de relais francophone.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Tous les actes nécessaires ont été posés afin de gérer au mieux ce dossier. Il faut faire un appel du pied au Fédéral pour qu'il assume ses responsabilités. Des collaborations avec les provinces sont à développer. Il faut y réfléchir.

Les choses suivent leur cours, le dossier est traité avec sérieux.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans le cadre budgétaire, j'ai octroyé des moyens en 2006, en 2007 et j'en prévois également pour l'année 2008. Des

actes ont été posés, les choses ont été gérées. Vous avez l'audit, il est public. Vous pouvez constater ce qui a été réalisé.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je ne vais pas remplir les devoirs qui sont les vôtres. Le bilan est celui que j'ai décrit. Après 3,5 ans, rien ne bouge.

M. le Président. – L'incident est clos, nous allons passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. ANCIEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA SIGNALISATION DES MAISONS DU TOURISME SUR LES VOIRIES RÉGIONALES»

M. Claude Ancion (MR). – Avant de poser ma question, je tiens simplement à vous annoncer concernant le débat sur la politique des déchets, que j'ai visité un centre de bio-méthanisation en Allemagne avec des étudiants de Gembloux et des membres du CRAW. Ces derniers proposent que nous visitions le CRAW sur place ou que nous les recevions au Parlement. Je leur ai promis de transmettre cette proposition.

M. le Président. – Nous l'enregistrons.

M. Claude Ancion (MR). – Depuis 2000, la Région wallonne compte une quarantaine de Maisons du Tourisme qui desservent l'ensemble du territoire wallon.

Elles constituent actuellement un maillon indispensable dans le redéveloppement de la Région wallonne car elles participent au déploiement ou au redéploiement de l'activité touristique qui est également un des objectifs du Plan Marshall.

Il faut regretter que, malgré leur succès croissant depuis quelques années, elles souffrent d'un manque de signalisation sur les voiries régionales, pourtant indispensable pour les très nombreux voire des dizaines de milliers de touristes.

Le paysage touristique a besoin d'une signalisation routière sagement mais sagement installée. Ce n'est malheureusement pas encore le cas pour les maisons de tourisme car les responsables de l'administration du MET n'ont pas encore perçu cette dimension du redéveloppement wallon.

Faut-il voir dans cette attitude malheureuse et rétrograde de la mauvaise volonté ou pire encore de l'ignorance vis-à-vis de l'impact touristique et économique que représente le placement judicieux de panneaux directionnels type F35.

Si, une fois de plus, cela est considéré comme charge supplémentaire pour les services du MET, les Maisons du Tourisme et les communes concernées pourraient prendre en charge le placement et la surveillance mais faut-il encore que la Direction du Trafic du MET à Namur marque son accord.

Monsieur le Ministre, je vous invite à intervenir pour que les Maisons du Tourisme soient bien signalées.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je partage l'analyse du Parlementaire concernant l'importance de développer le tourisme en Région wallonne qui offre un impact économique non négligeable.

En 2004, 814.000 visiteurs se sont présentés aux guichets des maisons de tourisme. Cela nécessite donc une signalisation correcte.

Des schémas directeurs ont été réalisés par les Provinces en collaboration avec le MET. Ce dernier catégorise différents panneaux dont les panneaux F35 qui signalisent les lieux touristiques dont notamment les maisons du tourisme. J'ai octroyé des subsides aux Provinces pour qu'elles élaborent leur schéma directeur.

Suite à votre question, j'ai interrogé mon administration qui m'a informé que certaines communes se sont

vu retirer des panneaux F35 car le MET considérait que la signalisation était surabondante à certains endroits sensibles comme les carrefours.

Je ne suis pas d'accord avec cette décision car ces panneaux sont très importants en matière d'impact touristique. J'ai écrit en ce sens au Ministre Daerden. Un travail est actuellement en cours à propos de l'ensemble des panneaux auto routiers. Il faut accroître leur clarté pour les visiteurs de notre Région.

Nous pouvons nous inspirer d'autres initiatives à l'étranger. La France est un exemple en la matière. Il suffit parfois d'imiter pour être convaincant.

M. Claude Ancion (MR). – Ma question concerne aussi M. Daerden. Sa Commission se réunissant le lundi, j'ai eu des difficultés pour m'y rendre.

Il est malheureux qu'après des années d'existence, les Maisons du tourisme soient méconnues par l'administration.

Par exemple, la Maison du tourisme d'Ourthe-Ambève fonctionne bien. Elle reçoit par an 25.000 visiteurs qui se plaignent tous des difficultés pour la rejoindre. Une demande a été introduite pour des panneaux mais elle a été refusée par le MET de Liège. J'ai interrogé ce dernier et il m'a répondu que l'on refuse systématiquement ses demandes au niveau de la Direction du trafic du MET à Namur. Voilà pourquoi j'insiste auprès de vous afin de trouver une solution.

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES POINTS DE COLLECTE DES SOUS-PRODUITS D'ANIMAUX LORS DE LA FÊTE MUSULMANE DU SACRIFICE»

Mme Eliane Tillieux (PS). – Le 20 décembre prochain, les différentes communautés musulmanes du pays célébreront la Fête du Sacrifice. Plusieurs milliers de moutons seront abattus sur le territoire.

Depuis plusieurs années, les autorités publiques veillent à sensibiliser les pratiquants aux risques de l'abattage à domicile. A des fins sanitaires et environnementales, l'Etat fédéral, les Régions et les communes ont adopté des réglementations qu'il convient d'appliquer avec rigueur. L'expérience aidant, les différents niveaux de pouvoir et les associations musulmanes ont développé une coopération fructueuse, puisque les précédentes éditions de cette fête du mouton se sont généralement déroulées sans encombres.

En mars 2007, un courrier de vos services a informé les Bourgmestres des communes ayant pris part à la Fête en 2006 de la décision de l'Office wallon des déchets de ne plus soutenir financièrement que les sites bénéficiant préalablement d'un permis d'environnement couvrant simultanément des activités d'abattoir et de stockage temporaire de sous-produits animaux.

Les sites qui réalisaient auparavant uniquement la collecte de déchets et de peaux, sans abattoir connexe, ne sont plus susceptibles de bénéficier d'un soutien financier. Ces sites devront également se passer de la mise à disposition de récipients pour la collecte des sous-produits d'animaux.

Si la stricte application de la réglementation apparaît bénéfique à tous points de vue, il semble que de nombreux points de collecte de déchets ne pourront plus être mis en service cette année. Des communes, où les populations musulmanes sont réduites, ont en effet décidé de ne pas développer leurs infrastructures. Elles risquent, au lendemain de la Fête, des dépôts clandestins d'abats, d'os et de peaux, faute d'alternative accessible pour les Musulmans.

Afin d'éviter les dépôts clandestins dans ces localités, que comptez-vous mettre en place ?

L'une des solutions résiderait dans l'entraide entre communes : les abattoirs de certaines villes pourraient servir pour les habitants d'autres villes voisines où la taille de la population musulmane rend superflue la mise en place d'abattoirs agréés. Même si cette infrastructure peut être légère, elle nécessite la mise à disposition de plusieurs agents. Monsieur le Ministre, encouragez-vous de telles coopérations entre communes ? La réglementation permet-elle ce partage ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Depuis plusieurs années, l'Office wallon des Déchets assure la prise en charge financière des sous-produits d'animaux collectés lors de la fête musulmane du Sacrifice.

Jusqu'à présent, ces sous-produits animaux pouvaient provenir soit d'abattoirs permanents ou temporaires agréés, soit de centres de regroupement de déchets animaux, résultant principalement de l'abattage à domicile.

En matière d'agrément, ce sont les communes qui introduisent les demandes pour les lieux temporaires d'abattage en collaboration avec les représentants locaux du culte ou l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

Je me réjouis qu'un nombre croissant d'abattoirs temporaires privés, bénéficiant d'un permis d'environnement et d'un agrément de l'AFSCA, permettent aux familles musulmanes de célébrer sereinement la fête du Sacrifice.

En ce qui concerne le stockage des déchets, il s'agit d'une activité de classe 2. La demande de permis d'environnement pour ce type d'établissement doit être introduite auprès du collège des Bourgmestre et Echevins de la commune concernée.

En mars 2007, l'Office Wallon des Déchets a indiqué aux communes que la Région wallonne continuerait à soutenir financièrement les communes pour la collecte des déchets d'animaux sur les sites qui bénéficient d'un permis d'environnement et qui répondent aux normes sanitaires de l'AFSCA. L'Office wallon des Déchets invitait également les communes à mettre en place des abattoirs rituels temporaires, mobiles ou fixes, bénéficiant de l'agrément de l'AFSCA.

Dès lors, plusieurs communes ont pris diverses initiatives. Elles ont mis sur pied ce type d'abattoir temporaire à destination de la communauté musulmane. Elles ont aussi orienté les membres de la communauté musulmane vers un abattoir agréé proche, privé ou public, renseigné par l'Office wallon des Déchets. Par ailleurs, l'Exécutif des Musulmans de Belgique a été informé de la liste définitive de sites agréés en Région wallonne pour la Fête de cette fin du mois de décembre.

La solution que vous envisagez, qui résiderait dans l'entraide entre communes pour la mise sur pied d'un abattoir agréé à l'occasion de la Fête musulmane du Sacrifice, ne souffre d'aucun obstacle réglementaire. Elle est d'ailleurs d'application depuis plusieurs années en région liégeoise.

De manière générale, pour les communes qui seraient encore confrontées à des problèmes en matière d'enlèvement des déchets issus de l'abattage, j'ai demandé à l'Office wallon des Déchets de faire preuve de la plus grande souplesse possible. C'est ainsi que le nombre de conteneurs prévus actuellement en fonction des demandes reçues pourrait être augmenté.

Cependant, vous comprendrez qu'il est indispensable que les lieux d'abattage disposent des autorisations nécessaires émanant de l'AFSCA et d'un permis d'environnement délivré par les communes concernées pour que mon administration puisse se mettre à leur service.

Ici aussi, j'ai demandé à mon administration de faire preuve de la plus grande tolérance. C'est ainsi que l'Office wallon des Déchets pourra se mettre à la disposition des communes dès qu'une demande de permis aura été introduite, sans attendre que ce permis soit définitivement octroyé par l'autorité communale.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il est de notre devoir en tant que mandataires, de trouver des solutions. Nous devons faire face à la réalité. La presse évoquait un abattoir à Charleroi qui peut accueillir 400 moutons alors qu'il y a 15 à 17.000 musulmans dans cette région. Il faut valoriser les coopérations sur le terrain. Nous devons gérer tous les risques sanitaires.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA POLLUTION DU CANAL NIMY-BLATON»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Le samedi 24 novembre, des promeneurs ont découvert une substance blanchâtre qui surnageait à la surface du canal de Ghlin. Les pompiers de Mons, la protection civile,

la DPE et le MET se sont rapidement rendus sur place. Une première analyse chimique a montré que le polluant était de l'huile végétale. Des produits pour diluer et pour solidifier la couche d'huile ont été utilisés mais n'ont malheureusement pas été concluants.

Pourriez-vous nous dire quels sont les produits utilisés par la protection civile ?

La presse relayait le fait que cela ne constituait pas de danger pour la faune et la flore.

Pourriez-vous nous confirmer que cela n'aura pas d'incidence sur l'environnement ?

Malheureusement, le barrage mis en place par les services compétents a été, par deux fois, brisé à cause du passage de péniches. Cela a eu pour incidence, lors du 2^{ème} passage, que la pollution s'est étendue au grand large à Mons et que le temps pour dépolluer sera plus long que prévu.

Pourriez-vous nous dire si vous avez pris contact avec votre collègue responsable de la navigation et quelles mesures ont été prises pour avertir les conducteurs de péniches ?

Enfin, auriez-vous des informations concernant l'enquête de la DPE visant à établir les responsables de cette pollution ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les produits utilisés par la protection civile sont un dispersant et un coagulant. Concernant l'impact de l'huile végétale, d'une part, ces produits et méthodes sont utilisés par la Protection Civile dans sa lutte contre la pollution.

D'autre part, la DPE indique que l'incidence sur l'environnement est probablement mineure, en l'état actuel. La DPE n'a pas constaté d'impact visible sur les organismes vivants dans l'eau, notamment les poissons. Ceux-ci n'ont pas montré de signes de détresse.

L'huile n'est pas dangereuse en elle-même pour les organismes aquatiques mais nous devons envisager les effets de sa dégradation. Comme elle est biodégradable mais non mouillable, cette dégradation n'est pas très rapide; en l'espèce, la chute de concentration en oxygène du biotope n'est d'ailleurs pas mesurable. Le polluant n'a de surcroît pas couvert tout le plan d'eau et laisse une partie importante de la surface en contact avec l'air. Les produits de dégradation sont des acides organiques de plus en plus «légers» et biodégradables. Ils entrent, pour partie, dans la constitution des organismes aquatiques.

La DPE attend des informations plus précises concernant les produits utilisés par la Protection Civile.

Concernant la circulation des bateaux, dans un premier temps, les services compétents ont pu opérer sans être dérangés par le passage des péniches, le premier appel signalant la pollution ayant eu lieu le 24 novembre vers 16 h, en cours de week-end. Vu la période, l'interruption de la navigation est alors facilement obtenue.

Dans un second temps, la DPE a demandé au responsable du MET de ne pas permettre la pénétration de bateaux dans la zone polluée, pour faciliter les interventions et ne pas mettre le matériel et les hommes en danger. Le MET étant propriétaire du canal, il était attendu qu'il mette tout en œuvre pour favoriser la récupération du polluant.

Dans un troisième temps, le MET a reçu injonction de la DPE de retenir les bateaux en déplacement sur le canal pour la même raison, sans que cette injonction porte effet. Nous avons en effet constaté dès l'après-midi du lundi 26 novembre le passage de péniches dans la zone concernée. Le responsable de la navigation a été auditionné par la DPE.

Concernant le responsable de la pollution, dès le début de l'enquête, diverses sources possibles de cette huile ont été investiguées. Des prélèvements ont été effectués par la OPE et analysés. L'enquête efficace de la OPE a ainsi permis de déterminer le responsable de la pollution, qui a été verbalisé et se verra appliquer le principe pollueur-payeur.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie pour ces informations. Si vous en avez d'autres, j'aimerais les obtenir. Il faut voir si cette pollution restera mineure.

Je m'interroge sur les suites qui seront données à ce dossier afin que ce type de problème, qui est ici mineur, ne se reproduise plus.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux. Je ne peux vous fixer la date de notre prochaine réunion car il y aurait selon mes informations deux séances plénières, les mardi 18 et mercredi 19 décembre.

Notre prochaine séance sera consacrée à des interpellations. Elle pourrait avoir lieu en même temps que la séance plénière ou, si cela ne s'arrange pas, le jeudi après-midi.

- La séance est levée à 17 heures 37 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, MR
M. Maurice Bayenet, PS
M. Michel de Lamotte, cdH
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Robert Meureau, Président
Mme Eliane Tillieux, PS
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|----------|--|
| AFSCA | Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire |
| AWIPH | Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées |
| BEP | Association intercommunale du bureau économique de la province de Namur |
| CESRW | Conseil économique et social de la Région wallonne |
| CET | Centre d'enfouissement technique |
| CRA-W | Centre wallon de recherches agronomiques |
| CRAW | Centre wallon de Recherche agronomique |
| CWEDD | Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable |
| DGRNE | Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement |
| DPE | Division de la Police de l'Environnement |
| EMAS | Environmental management and audit scheme |
| FUNDP | Facultés universitaires Notre Dame de la Paix (Namur) |
| IDELUX | Association intercommunale pour le développement économique de la Province de Luxembourg |
| INTRADEL | Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise |
| IPPC | Integrated Pollution Prevention and Control |
| MET | Ministère wallon de l'Équipement et des Transports |
| OIP | Organisme d'Intérêt public |
| OPE | Offre publique d'Échange |
| RGIE | Règlement général sur les installations électriques |
| RGPT | Règlement général pour la Protection du Travail |
| SOGEPA | Société wallonne de Gestion de Participations |
| SPGE | Société publique de Gestion de l'Eau |
| TVA | Taxe sur la Valeur ajoutée |
| ULg | Université de Liège |